

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
POUVOIR JUDICIAIRE  
COUR D'APPEL DE LA TSHOPO



CABINET DU GREFFIER PRINCIPAL

ACTE D'APPEL N° 506 / 2020

L'an deux mille vingt, le 15 jour du mois de Janvier;

Au greffe de la Cour d'Appel de la TSHOPO et par devant nous,  
Aimé-Daniel ZABALEGA AKILIMALI, Greffier Principal de cette juridiction;

A comparu: Maitre Firmin YANGLIMPI LIBOTE,  
Avocat au barreau de la TSHOPO, porteur d'une  
procuration spéciale à lui remise par IRPOL HUART,  
Directeur de la SH Thaurfin Ltd, en date du 14.07.2020

Lequel nous déclare interjeter appel contre le jugement rendu par le  
Tribunal de GRANDE INSTANCE DE KISANGANI.....siégeant en  
matière CIVILE.....au premier degré sous RC 14435 en date du 06.12.2019

En cause: La Société THAURFIN Ltd.....

Contre La Société IRON MOUNTAIN ENTREPRISES

Motif: HAL JUGE

Lecture faite, le comparant persiste dans sa déclaration en signant avec nous le présent acte aux jour, mois et an que dessus.

Le comparant,

516



LE GREFFIER PRINCIPAL,